

L'APOLLINAIROIS



VOL. 29 / N° 3 / NOVEMBRE 2021

Date de tombée : 19 novembre 2021

Prochaine parution : 7 décembre 2021



Stationnement **interdit** dans les rues **du 15 novembre au 1^{er} avril**
N'oubliez pas le dernier versement des taxes **le 30 novembre**.

I N D E X

- 2 : Mot du maire
- 3 : Le mot d'urbain
- 4 : Bibliothèque – Avis public sur le budget – Publicité gratuite
- 5 : Recommandation pour la saison hivernale
- 6 : La toilette! – Licence pour chien
- 7 : Filles d'Isabelle – FADOQ les Alouettes – L'Entraide – Compostage
- 8 : Fermières – Feuillicyclage – Express vers Ste-Foy – Café-Discussion

- 9 : Fabrique – Changement d'heure – Équipe pastorale – Voilà!
- 10 : Regroupement des jeunes – Maison de la Famille
- 11-14 : Procès-verbal d'octobre
- 15 : Coordonnées
- 16 : Le marché de Noël

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE



Novembre 2021, je vous écris cher(e) concitoyen(ne) en tant que nouveau maire de Saint-Apollinaire. C'est une fierté pour moi d'être élu à ce poste et de représenter une population dynamique et une municipalité en effervescence. Après 12 ans comme conseiller municipal, c'est un nouveau défi qui s'offre à moi que j'accueille avec enthousiasme.

En plus de mon élection par acclamation, mes six collègues conseillers municipaux ont également été élus sans opposition. Nous avons donc pu débiter notre mandat dès la fermeture des mises en candidature du 1^{er} octobre dernier. Étant maintenant officiellement en poste, je désire féliciter tous les membres élus et vous les présenter : Daniel Laflamme (poste no 1), Jean-Pierre Lamontagne (poste no 2), Jason Bergeron (poste no 3), Prescylia Bégin (poste no 4), Denis Desaulniers (poste no 5) et Alexandre D'Amour (poste no 6). Nous avons donc une équipe dynamique qui saura, j'en suis persuadé, faire prospérer la Municipalité.

Je m'en voudrais de passer sous silence le merveilleux travail des collègues du conseil municipal des quatre dernières années qui n'ont pas renouvelé leur mandat. D'abord, un merci bien senti à M. Bernard Ouellet, maire de Saint-Apollinaire de 2013 à 2021 et conseiller municipal de 2005 à 2013. Merci aussi à Mme Julie Rousseau qui a été conseillère municipale pendant 13 ans et à M. André Sévigny qui a siégé au conseil sur deux périodes, en tout pendant 16 ans. L'ensemble du conseil se joint à moi pour remercier ces élus pour leur travail remarquable effectué tout au long de ces mandats, leur temps dévolu à développer la Municipalité et leur souci de toujours bien représenter les citoyen(ne)s de Saint-Apollinaire. Félicitations et merci pour tout!

À l'aube de ce nouveau mandat, je désire réitérer mon intérêt à travailler pour vous, gens de Saint-Apollinaire, et à faire en sorte que notre Municipalité soit toujours un endroit où il fait bon vivre. Plus particulièrement, mes actions seront guidées principalement par la diversification des services en loisirs et en culture, par la mobilité durable et sécuritaire et la protection de l'environnement et du patrimoine.

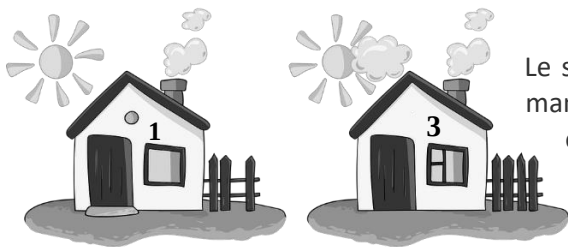
Plus concrètement, une infrastructure de loisirs qui prendra forme dans les prochains mois est celle de la patinoire couverte et réfrigérée. En effet, les travaux ont débuté cet automne, derrière le centre Multifonctionnel. Les travaux se feront en deux phases. D'abord cet automne, le jeu d'eau a été retiré pour creuser la surface nécessaire à l'implantation de la patinoire. Ensuite, la construction de la patinoire et du dôme débutera au printemps 2022. Entretemps, la patinoire habituelle sera préparée pour l'hiver 2021-2022, l'anneau glacé sera aussi disponible. Enfin, un nouveau jeu d'eau sera construit au printemps prochain pour remplacer celui qui a dû être détruit. Pour revenir à la patinoire couverte et réfrigérée, rappelons qu'en avril dernier, la Municipalité annonçait l'obtention d'une aide financière des gouvernements du Québec et du Canada pouvant aller jusqu'à 2,7 M\$, sur un projet estimé à 4,5 M\$. Il s'agit d'un projet envers lequel nous sommes très fiers, en plus d'être convaincus qu'il sera bénéfique pour la population. Nous sommes motivés à réaliser plusieurs projets et nous avons hâte de vous en communiquer davantage.

Votre maire,
Jonathan Moreau

LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

INSTALLATION ET VISIBILITÉ DU NUMÉRO D'IMMEUBLE



Le simple fait d'afficher votre numéro d'immeuble de manière claire et visible peut vous éviter bien des ennuis fâcheux. En effet, l'affichage de votre numéro d'immeuble permettra, par exemple, d'assurer une plus grande rapidité dans la réponse des services d'urgence, de livraison, ou encore

pour vos visiteurs et amis devant localiser votre résidence.



Le Règlement de construction numéro 592-2007 précise que votre numéro d'immeuble doit être **visible de la route en tout temps** et apposé sur un fond contrastant.

Le numéro d'immeuble doit être installé sur le mur avant du bâtiment lorsque celui-ci est à moins de 30 m de la route.



Dans le cas où le mur avant de votre résidence est à plus de 30 m de la route, le numéro d'immeuble doit être apposé **sur un support** fixe (exemple : boîte aux lettres, colonne d'entrée véhiculaire, porte cochère, etc.)



En période hivernale, la présence d'un abri temporaire n'est pas une excuse.

Le numéro d'immeuble doit être dûment apposé sur la devanture dudit abri.

Types des demandes de permis et certificats	Septembre	Cumulatif
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	0	5
Agrandissement – Bâtiment principal	4	18
Autorisation – Abattage d'arbre	1	17
Autorisation – Camion restaurant	0	11
Autorisation – Changement d'usage	0	9
Autorisation – Chenil	0	2
Autorisation – Démolition	2	10
Autorisation – Enseigne	0	7
Autorisation – Remblai/Déblai	0	1
Autre construction complémentaire	0	1
Branchement	11	112
Clôture et muret de soutènement	2	47
Construction bâtiment complémentaire	23	97
Construction bâtiment principal	12	132
Installation septique	1	42
Licence de chien	1	8
Patio – Galerie – Terrasse	2	36
Terrasse commerciale	0	1
Piscine	6	89
Puits	1	16
Transformation et réparation	6	69
Lotissement	1	9
Total	73	739

Vous avez des questions pour le service d'urbanisme?

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 881-3996

Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint, **poste 235.**

Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement, **poste 224.**

Cathy Bergeron, directrice du service de l'urbanisme et directrice générale adjointe, **poste 229.**

Visitez le site internet :

www.st-apolinaire.com

À la prochaine, votre ami

Urbain Fleury

La bibliothèque « Au Jardin des livres » vous informe...

DU CHANGEMENT DANS NOTRE HORAIRE



Nous vous avons entendu, donc nous passerons de 10 heures d'ouverture à 24 heures d'ouverture.

Nous serons également ouverts la fin de semaine afin que vous puissiez profiter de la bibliothèque.

HORAIRE

Dimanche :	9 h à 12 h
Lundi :	Fermée
Mardi :	13 h 30 à 20 h 30
Mercredi :	9 h à 11 h 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi :	15 h 30 à 20 h 30
Vendredi :	Fermé
Samedi :	9 h à 12 h

SAVAIS-TU QUE?

Emprunter un **musée**, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!

Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer MUSÉO.

Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valides pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans!



Suivez-nous sur Facebook **Bibliothèque Au jardin des livres** pour connaître nos nouveautés!



Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

AVIS PUBLIC Adoption budget 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux contribuables de la Municipalité de Saint-Apollinaire, que le **13 décembre 2021 à 19 h** sera tenue à la salle du conseil, 94, rue Principale, ou en visioconférence, selon les directives de la santé publique, une séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2022, soit :

- L'adoption des prévisions budgétaires 2022.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront **exclusivement** sur le budget. Le tout conformément à l'article 956 du Code municipal. Tous sont conviés à cette séance déterminant ce que sera l'année 2022 en matière de réalisations municipales.

Donné à Saint-Apollinaire le 2 novembre 2021.

Martine Couture,
Directrice générale

PUBLICITÉ GRATUITE COMMERCES ET INDUSTRIES DE SAINT-APOLLINAIRE

Vous avez une entreprise située sur le territoire de Saint-Apollinaire et vous désirez vous faire connaître?



Il vous est possible d'avoir une publicité **gratuite** au verso de notre journal. Une page 8 ½ X 11 en couleur, mais **une seule et unique fois**.

Pour information ou pour réserver votre mois pour votre publicité, communiquez avec Manon Côté au 418 881-3996, poste 233 ou par courriel à : manon.cote@st-apollinaire.com.

Nous pouvons faire la publicité pour vous gratuitement.

Ne tardez pas, il n'y a que 10 parutions par année.

RECOMMANDATIONS

DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, **du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. (Article 8 du règl. 278-97).



D'autre part, si le véhicule nuit aux opérations d'enlèvement de la neige, les policiers de la Sûreté du Québec pourront le faire remorquer aux frais du propriétaire. Celui-ci devra communiquer avec la Sûreté du Québec pour reprendre possession de son véhicule.

NEIGE DANS LES RUES : STRICTEMENT INTERDIT

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de déposer de la neige dans les chemins municipaux. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 \$ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais. (Règl. 482-2003).

PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont en fait la responsabilité de chacun des propriétaires.

PROTÉGEZ VOS AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA RUE

Tous les résidents sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété, tels que boîte aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, panier de basketball, lampadaires, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement.

En plus des protections hivernales, telles que les clôtures à neige et les agrotextiles, l'installation de balises permettra aux équipes de déneigement de bien voir les divers aménagements malgré l'accumulation de neige. Il est recommandé d'installer des balises de bois ou de métal d'une hauteur minimale de deux mètres et celles-ci doivent être implantées aux coins de votre terrain, juste en bordure du chemin (et non pas dans l'emprise du chemin). Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Les automobilistes qui stationnent leur véhicule dans leur entrée privée, mais très près de la rue, risquent de voir l'avant ou l'arrière de leur automobile enfouie sous la neige laissée par le renvoi de la déneigeuse et celle-ci pourrait même être endommagée. À ce moment, le service de déneigement ne pourra être tenu responsable.

LUMIÈRES DE RUES DÉFECTUEUSES

Afin d'être en mesure de remplacer les lumières de rues défectueuses dans les meilleurs délais, nous demandons la collaboration des résidents de la Municipalité. Lorsque vous êtes témoin qu'un luminaire de rue ne fonctionne plus ou est défectueux, veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 881-3996.

Le réparateur passe environ une fois par mois afin d'effectuer les réparations. Si le bris subsiste plus d'un mois, veuillez nous en aviser.

LES ABRIS D'HIVER



Les abris d'hiver pour autos et pour les accès piétonniers sont permis dans toutes les zones **du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai** de l'année suivante.

INVITATION À LA PRUDENCE

N'oubliez pas que durant la saison hivernale, chaque automobiliste circule à ses propres risques. Nous vous invitons donc à adapter votre conduite aux conditions de la route et à une très grande prudence lors de la tombée de la première neige d'automne et les dernières d'avril.

VOTRE TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE!

Beaucoup de personnes considèrent les toilettes comme une poubelle et jettent dans la cuvette n'importe quel type de déchets : des protections féminines, des lingettes, des restants de nourriture, litière pour chat, mais aussi médicaments et lentilles de contact... sans se douter de l'impact écologique et économique de leur geste.

Évidemment, l'eau est épurée et traitée, mais si l'on y jette toute sorte de choses, en plus d'être un geste de pollution, cela peut engendrer plusieurs conséquences néfastes, et ce, autant pour l'environnement que pour le réseau sanitaire. D'abord, cela entraîne un gaspillage d'eau inutile pour se débarrasser des matières qui pourraient très bien aller dans le bac de compost ou dans la « vraie » poubelle. De plus, envoyer n'importe quelles matières à la toilette risque de briser vos installations sanitaires, en plus de boucher ou endommager le réseau d'égout municipal. Le processus d'épuration peut aussi s'avérer plus long quand il y a trop de résidus et son fonctionnement peut même être altéré, entraînant des coûts supplémentaires de traitement, qui malheureusement se retrouvent aux frais des citoyens par le biais du compte de taxes.

Les lingettes jetables sont un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement. Il est interdit de les jeter dans les toilettes! Elles bouchent les canalisations, endommagent les pompes, ce qui nuit au bon traitement des eaux usées. Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, **n'en tenez pas compte, jetez-les toujours à la poubelle.**

Le rejet de produits toxiques, comme des huiles, des peintures ou des médicaments dans les toilettes est **TOTALEMENT INTERDIT PAR LA LOI**, car ceux-ci risquent de contaminer l'eau et de se retrouver dans l'environnement, causant du tort à la faune et à la flore aquatique. Bref, disposer adéquatement de ses matières résiduelles est le devoir de chaque citoyen, pour le bien-être de l'environnement, des finances publiques et des citoyens.

Adoptons les bons gestes!

LICENCE POUR VOTRE CHIEN

Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième.

Vous pouvez également inscrire votre animal en remplissant le formulaire en ligne à www.st-apollinaire.com, sur la page d'accueil, **PERMIS EN LIGNE**. L'enregistrement et la médaille de votre chien vous seront transmis par la poste dans les jours suivants.

Le fait de ne pas identifier votre animal est passible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez nous en aviser en communiquant avec nous au 418 881-3996 ou par courriel à municipalite@st-apollinaire.com afin de tenir nos registres à jour.

Merci de votre collaboration!

✂ - - - - -
Formulaire pour licence de chien



Nom du propriétaire *		Prénom du propriétaire *	
Adresse *			
Code postal *	Courriel *		
Tél. (résidence) *	Tél. (bureau) *	Tél. (cellulaire ou personne contact) *	
Nom du chien *		Race *	
Sexe *	Couleur *	Vacciné *	Stérilisé *
☐ Femelle ☐ Mâle		Date ☐ Oui ☐ Non	Date ☐ Oui ☐ Non
Date de naissance *		N° de tatouage (s'il y a lieu)	

Filles d'Isabelle

La force

La force, vous la trouvez en vous. Personne ne peut vous la donner.

La force de laisser faire, la force d'oublier, la force de vivre, de continuer à vous battre, la force de sourire même quand vous n'en avez pas envie, même lorsque quelqu'un veut vous la prendre.

Gagnez votre bataille, mais pas pour les autres, pour vous-même.

Trouvez le soleil en vous pour qu'il puisse briller à chaque fois que la pluie voudra mouiller votre sourire.

Trop souvent, dans la vie, on voit seulement ce qui ne va pas... pourtant, il y a tant de choses pour lesquelles on peut se réjouir et quand on pense aux gens qui nous entourent, on ne peut que dire : MERCI!

Le 17 novembre à 13 h 30 à l'église de St-Agapit, il y aura célébration pour nos membres défunts, suivie de notre réunion.

Les gâteaux aux fruits sont arrivés pour la vente. N'hésitez pas à nous contacter pour vous en procurer.

Unité - Amitié - Charité

Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110
418 881-3121



CLUB FADOQ Les Alouettes

fadoq

Bonjour à tous,

Veuillez prendre note que pour les gens qui désirent devenir membre de la FADOQ, vous pouvez prendre contact avec notre trésorière Danielle Rochon au 418 433-0823 ou moi-même Joscelyn Huot au 418 881-2639.

Quelques activités reprendront bientôt avec les normes de la santé publique et nous espérons vous voir prochainement!

Entre-temps, profitez de l'automne et de ses couleurs!

Joscelyn Huot, Président club FADOQ les Alouettes



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Vous savez sûrement déjà que notre mission est d'aider les personnes qui ont un besoin essentiel et celles qui vivent de paie en paie ou sous le seuil de la pauvreté.

La vie n'est pas si simple pour un grand nombre d'entre nous. Juste d'avoir un toit sur notre tête et de se nourrir, ainsi que notre famille, est un grand défi. Cette année nous avons vu les prix montés en flèche. Ce n'est pas seulement dû à la COVID, c'est aussi dû au manque de travailleurs dans tous les secteurs.

Avec cette quatrième vague, nous savons qu'il y a de plus en plus de familles qui auront besoin de nous. Ce n'est pas une honte de demander de l'aide, c'est plutôt courageux. C'est pour cette raison que nous sommes là, pour vous aider!

Comme l'an dernier, et malgré cette pandémie, nous allons faire des paniers de Noël. Ils seront peut-être un peu différents, car nous devons suivre les directives du ministre de la Santé, mais nous allons en faire.

Si vous vivez une situation de précarité et vous avez besoin de notre aide, envoyez un courriel à entraidestapo@gmail.com **seulement à partir du 1^{er} novembre** et un formulaire à compléter vous sera envoyé. Si vous n'avez pas de courriel, vous pouvez téléphoner au 418 881-2179 pour demander un formulaire, ou passer le chercher au 9, rue Industrielle. Les demandes faites par téléphone **ne seront plus acceptées**.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui veulent venir nous aider dans différents départements et nous cherchons des personnes qui seraient à l'aise pour travailler à la caisse.

À bientôt,

Les bénévoles de L'Entraide
de Saint-Apollinaire



L'HORAIRE DE VOTRE BAC BRUN CHANGE POUR L'HIVER

La dernière collecte hebdomadaire aura lieu dans la semaine du 22 novembre.

Pour la saison hivernale, 2 collectes se feront aux dates suivantes :

- Semaine du 10 janvier 2022
- Semaine du 21 février 2022



CERCLE DE FERMIERES



Maintenant que les mesures sanitaires s'assouplissent, le Cercle reprend doucement les activités qui étaient à l'agenda avant la pandémie. Le montage des métiers à tisser et la finalisation de certains projets qui étaient déjà montés se poursuivent. Plusieurs projets pourront être réalisés, alors que la température automnale nous incite à nous installer au chaud. Catalognes, linges à vaisselle, sacs pour les emplettes, sous-verres et napperons... il y en a pour tous les goûts! N'hésitez pas à communiquer avec le Cercle par courriel ou via notre page Facebook, il nous fera plaisir de répondre à vos questions ou de recevoir vos commentaires.

Les vendredis créatifs sont également de retour et se tiendront dans le hall du centre Multifonctionnel, de 13 h à 15 h 30. Les rencontres de l'automne sont prévues les 12 et 26 novembre et 10 décembre. Les tricots-jasettes sont toujours populaires, mais différents projets collectifs se mettent également en branle : c'est une belle façon d'explorer de nouvelles activités et faire de belles rencontres.

Nos réunions régulières se tiennent chaque premier mercredi du mois à la salle du conseil municipal, au 94, rue Principale. Bienvenue à toutes les jeunes filles (14 ans et plus) et femmes qui souhaitent échanger, pratiquer ou apprendre des arts traditionnels. Si vous souhaitez vous joindre à nous pour une rencontre à titre d'invitée et que vous hésitez à devenir membre, c'est tout à fait possible de prendre part à une réunion mensuelle sans engagement.

Au plaisir!

Stéphanie Bélanger, conseillère no 2
Responsable des communications
CommRecr.Fed10.ST-APOLLINAIRE@cfq.qc.ca

LE FEUILLYCLAGE : UNE PRATIQUE À ADOPTER

Le feuillicyclage consiste à tondre les feuilles mortes à l'automne et à les laisser sur place pour donner un excellent engrais à votre sol. Vous pouvez également utiliser les feuilles mortes pour protéger vos plates-bandes durant l'hiver.

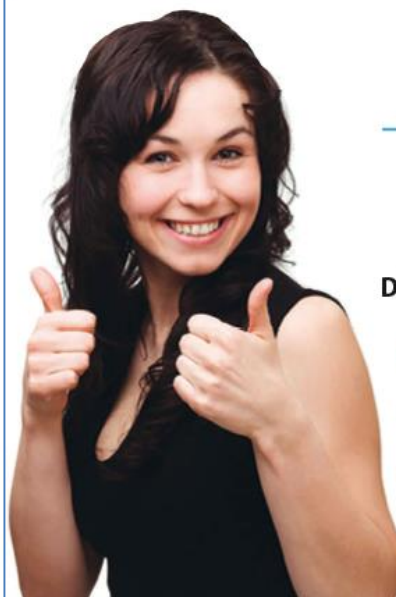
SAVIEZ-VOUS QUE les feuilles mortes sont un excellent intrant à votre compostage domestique?

Évitez de placer vos feuilles mortes à la poubelle. Ces dernières généreront des gaz à effet de serre si elles sont enfouies.



Express
vers Sainte-Foy

2021



EN SEMAINE DE

**Laurier-Station
Saint-Apollinaire
Sainte-Foy**

DÉPARTS le matin et le midi :
Laurier-Station à
6 h 15, 6 h 45, 8 h et 11 h 15

RETOURS le midi et le soir :
Sainte-Foy à
13 h, 16 h 10, 17 h et 18 h 10



POINTS DE VENTE

PROXIM Kirouac et Lavoie : 130, boul. Laurier, Laurier-Station
JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884 # 103

NOUVEAUTÉ! CAFÉ-DISCUSSION

Premier café le 5 novembre

POUR HOMMES SEULEMENT

1 fois par mois
Les premiers vendredis
après-midis de chaque
mois dans les
locaux de L'Oasis
dès 13h00



En collaboration avec



PARTAGE AU MASCULIN
Le centre de ressources pour les hommes

En
Chaudière-
Appalaches



L'Oasis
DE LOTBINIÈRE
GROUPE COMMUNAUTAIRE ALTERNATIF
EN SANTÉ MENTALE

Pour inscriptions ou informations
418-728-2085 poste 1
17, rue des Érables
St-Flavien



La Fabrique *Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière* vous informe...

RAPPEL CVA. La Fabrique compte sur toute la population pour assurer son financement. La répartition du budget va principalement aux salaires (63 % du budget) puis aux frais d'administration, à l'entretien de l'église et autres dépenses d'opérations. L'an passé nous avons été largement déficitaires. Malgré l'arrêt des célébrations une partie de l'année, nous devons faire face à des frais fixes importants. Comme pour tous les bâtiments publics ou privés, il faut aussi assurer leur entretien et faire les travaux nécessaires à leur conservation et à la sécurité.

Votre don est très important afin de continuer d'offrir la messe, le sacrement du baptême, la confirmation, le service funéraire, le mariage ainsi que des services de pastorale.

Merci à l'avance de faire votre part pour votre communauté et son patrimoine.

Pour plus de détails sur ce qui se passe à la Fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière vous pouvez accéder à son site internet comme suit : <https://ecccle.com/>. Vous y trouverez le feuillet paroissial donnant l'horaire des célébrations, les personnes mandatées pour votre Fabrique, etc.

Également, pour vous tenir au courant sur ce qui se passe dans **votre** église de Saint-Apollinaire, vous pouvez accéder à sa page Facebook : <https://www.facebook.com/Église-de-Saint-Apollinaire-2121124017953012/>. Karine Lepage, membre du CCOL (Comité de Consultation et d'Orientation Local), met beaucoup d'effort pour y afficher de l'information pertinente pour toute la population.

Alain Charest, marguillier



BUREAU ADMINISTRATIF :
1720, rue Principale, Saint-Gilles
418 888-4953
jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com
HORAIRE : mardi au vendredi, 9 h à 12 h



CIMETIÈRE ISSOUDUN | CIMETIÈRE SAINT-ANTOINE | CIMETIÈRE SAINT-FLAVIEN
CIMETIÈRE SAINT-JANVIER | CIMETIÈRE SAINT-OCTAVE | CIMETIÈRE SAINTE-AGATHE
3 CIMETIÈRES AVEC COLUMBARIUM : SAINT-AGAPIT | SAINT-APOLLINAIRE | SAINT-GILLES

JCSÉ s'agrandit!

Depuis ses débuts, Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth a été appelé à travailler sur de plus en plus de dossiers et de demandes. Nous avons le plaisir de vous informer que JCSÉ s'agrandit avec l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices qui appuieront la direction générale : Mme Isabelle Guimond, adjointe, en traitant de gros dossiers, notamment le POLA, et Mme Nathalie Douville, agente d'administration, dans l'administration de nos neuf cimetières au quotidien.

Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue parmi nous!

Dossier des columbariums

Une avarie au port de Vancouver retarde la livraison des nouveaux columbariums. Nous pensons pouvoir les recevoir en novembre. Aux personnes qui se sont montrées intéressées, nous communiquerons avec vous dès que ce sera possible. Merci de votre compréhension!

Fermeture de la saison 2021

La saison 2021 se termine le 15 novembre. Tous les bouquets et objets décoratifs doivent être retirés avant cette date. À la fermeture, tout ce qui sera encore en place sera retiré, en conformité avec le Règlement général, article 7, paragraphe 3, dernière phrase : « Ils devront être enlevés le 1^{er} octobre (date corrigée pour le 15 novembre), à défaut de quoi, la compagnie se réserve le droit de les enlever elle-même, sans les entreposer. »

Merci de votre collaboration à tous!

**DANS LA NUIT DU
6 AU 7 NOVEMBRE**

**CHANGEMENT
D'HEURE...**



**...CHANGEMENT
DE PILE!**





Dossier citoyen personnalisé

- Compte de taxes
- Inscription aux activités de loisirs
- Nouvelles et alertes
- Calendrier personnalisé
- et plus encore!

Inscrivez-vous

www.st-apollinaire.com

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

NOVEMBRE 2021



REGROUPEMENT
DES *jeunes*
DE LOTBINIÈRE

BONS COUPS DES JEUNES

- Distribution de 55 pensées positives et de 55 petits mots expliquant les MDJ dans les villages de Dosquet et St-Gilles durant la Semaine des Maisons de Jeunes.
- Simulation de votes par les jeunes pour les élections municipales et ateliers sur la politique donnés dans nos trois MDJ.
- Cantine tenue par des jeunes bénévoles à l'activité interculturelle organisée par le Carrefour Emploi Lotbinière le 23 octobre dernier.
- Vente de bûches de Noël par les jeunes jusqu'au 28 novembre pour financer leurs projets et activités. Visitez notre page Facebook pour nous encourager !
- Ateliers sur l'estime de soi et l'image corporelle animés par la Maison l'Éclaircie dans nos points de service.

À VENIR

- 14 novembre : Journée au spa
- 15 au 21 novembre : Détox Digitale (semaine sans technologies)
- Novembre : Mois des records en MDJ (Les jeunes sont invités à battre des records de notre livre «Records jeunesse de Lotbinière» durant tout le mois).
- Novembre : Confection de rubans blancs et ateliers sur la violence conjugale offerts en MDJ
- 11 décembre : Magasinage aux Galeries de la Capitale et film IMAX

*Activités offertes pour tous les jeunes de
12 à 17 ans de la MRC de Lotbinière*

rjlotbiniere

rjlotbiniere

Regroupement des jeunes de Lotbinière

www.rjlotbiniere.com



Maison de la Famille
de Lotbinière

GRATUIT - www.maisonfamillelotbiniere.com

Programmation automne 2021

ATELIERS (HOMMES, FEMMES, ENFANTS, PARENTS, GRANDS-PARENTS, TOUS TYPES DE FAMILLES (SÉPARÉES, RECOMPOSÉES,...))

Chouette & Pirouette	Ateliers-découvertes Parents-Enfants (0-5 ans) développement de l'enfant
Bébé-Câlin	Ateliers-découvertes Parent-bébé.
Stimulation langage motricité Développement global (4-8 ans)	Ateliers Parents – enfants 3-6 ans. Explorer les défis moteurs et de langage... Jeux collectifs, psychomoteurs et motricité fine (groupe et en individuel)
Circuits motricité (moins de : 13 mois, 3 ans, 5 ans)	Ateliers parents-enfants 13 mois -5 ans favorisant le développement moteur
Je crée mes livres en famille	Atelier parents-enfants 3 à 12 ans Techniques simples pour faire ses livres.
Conscience émotionnelle	Apprendre à exprimer et accueillir tes émotions, vivre le moment présent.
Vivre la gratitude	Renforcer l'estime de soi et la confiance en soi.
L'Intégral	Programme personnalisé de croissance pers, 18 ans et
Santé physique et mentale	Exercices et techniques pour vous détendre, vous dégourdir et vous revigorer
Groupe de soutien au deuil	Pour aider à retrouver équilibre et apprendre à vivre sans la présence de l'autre.
Groupe Rencontre pour son Mieux-être	Pour personnes atteintes du cancer, pour mieux vivre la maladie au quotidien.

LES APRÈS-MIDIS THÈMES 13 à 15h (adultes hommes, femmes de tous âges)

MARDIS-CUISINE	MERCREDIS-PÉRINATALITÉ	JEUDIS-CRÉATIVITÉ	VENDREDIS-ÉCOLOGIE
On cuisine ensemble pour notre quotidien du 7 sept. au 14 déc. Discussion : Sujets économiques	Accompagnement de grossesse, accompagnement de jeunes parents. Du 8 sept. au 15 déc. Discussion : Vie de famille (de tous les genres)	Diverses expériences de création de tous les genres. Du 9 sept. au 16 déc. Discussion : Moi, où j'en suis	Différentes expériences pour prendre soin de nous et de la planète. Du 10 sept. au 17 déc. Discussion : Sur différents enjeux

SERVICES

POUR MIEUX INTERVENIR : Conseils éducatifs pour parents d'enfants 5-17 ans	SOUTIEN POUR LES HOMMES Mieux surmonter les difficultés	SOUTIEN SÉPARATION : Comment le vivre le plus harmonieusement possible	CONSULTATION PROFESSIONNELLE BRÈVE : Avocat Médiation familiale
MÉDIATION CITOYENNE : Soutien pour arrondir des conflits (voisinage, famille...)	FÊTE-CŒUR-TEMPS : du temps pour les aînés	PRÉSENCE LOTBINIÈRE : Suivi, accompagnement, soutien lors d'un deuil	ACCÈS-LOISIRS : Pour participer à un loisir gratuitement

SUR INSCRIPTION – PLACES LIMITÉES

INFORMATION 418-881-3486 www.maisonfamillelotbiniere.com

PROCÈS-VERBAUX – OCTOBRE

SÉANCE ORDINAIRE 4 OCTOBRE 2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 915-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2007 SUR LES PIIA

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) implique un pouvoir discrétionnaire par une appréciation d'un projet par analyse qualitative;

ATTENDU QUE le conseil a ajouté les bâtiments d'intérêt patrimonial situés à l'extérieur du noyau villageois au Règlement sur les PIIA et qu'une résidence a été omise;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par la Maire a eu lieu de 29 septembre 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13 septembre 2021, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le no 915-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 916-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le 11 janvier 2021, le conseil a approuvé le plan d'aménagement d'ensemble de la phase II du « Jardin des Geais-Bleus »;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier les limites des zones existantes dans ce secteur et d'en intégrer de nouvelles en conformité avec le plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un projet de règlement portant le no 916-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE / DÉROGATION MINEURE – 376, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-696 pour la propriété située au 376, rue Laurier, incluse dans la zone 103C;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le bâtiment principal à usage industriel;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2021-064 a également été déposée afin de réduire la marge de recul arrière à 4.35 m, alors que la norme du règlement de zonage est de 8 mètres dans la zone 103C;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 septembre 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation des demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-064 et la demande de permis numéro 2021-696 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA PROJET INTÉGRÉ – 341 À 345, ROUTE 273

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour la réalisation d'un projet intégré sur les lots projetés 6 409 749 à 6 409 752 au 341 à 345, route 273 dans la zone 138C;

ATTENDU QUE ce projet intégré consiste à construire trois immeubles de 12 logements ainsi que leurs remises;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser le projet intégré et recommande l'ajout d'un écran visuel autour des conteneurs à matières résiduelles et l'utilisation des conteneurs semi-enfouis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis pour le projet intégré soit autorisée lorsque le protocole d'entente pour la pose des services d'aqueduc et d'égout sera signé.

Qu'un écran visuel soit installé autour des conteneurs de matières résiduelles et qu'il soit demandé au propriétaire d'utiliser des conteneurs de type semi-enfouis.

Le conseil souhaite également que le sentier des écoliers existant sur la propriété soit fonctionnel et sécuritaire tout au long de l'année scolaire 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

PIIA ROUTE 273 – 340, ROUTE 273

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-702 a été déposée pour la construction d'un immeuble de 20 logements et d'un bâtiment complémentaire au 340, route 273, dans la zone 138C;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande de permis et recommande l'ajout d'un écran visuel autour des conteneurs de matières résiduelles et suggère des conteneurs de type semi-enfouis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-702 soit autorisée comme demandé.

Qu'un écran visuel soit installé autour des conteneurs de matières résiduelles et qu'il soit suggéré des conteneurs de type semi-enfouis.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 735, RANG MARIGOT

ATTENDU QU'une demande de permis numéro 2021-675 a été déposée pour la restauration de la galerie avant de la propriété située au 735, rang Marigot;

ATTENDU QUE cette résidence est incluse dans la liste des bâtiments d'intérêt situés à l'extérieur du noyau villageois, en référence au règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-675 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les programmes d'aide financière à la restauration patrimoniale numéro 910-2021 et 911-2021;

ATTENDU QUE 12 projets ont été déposés pour l'appel à projets se terminant le 15 septembre 2021;

ATTENDU QU'un comité de sélection a recommandé 9 projets à subventionner, dont certains sous certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les demandes d'aide financière suivantes et d'autoriser la directrice générale à verser les montants aux demandeurs, conditionnellement au respect des décisions du comité de sélection et de tous les critères des programmes d'aide financière numéro 910-2021 et 911-2021.

Adresse	Travaux	Valeur patrimoniale	Décision	Montant accordé
Bois de l'Ail_840	Galerie	Faible	Accepté avec conditions	3 211.11 \$
Eglise_67	Cheminée	Supérieure	Accepté	6 346.62 \$
Marigot_735	Galerie avant	Supérieure	Accepté avec conditions	7 500.00 \$
Prairie-Grillée_539	Toiture	Moyenne	Accepté	5 000.00 \$
Prairie-Grillée_548	Fenêtres	Supérieure	Accepté avec conditions	10 000.00 \$
Principale_133	Toiture	Supérieure	Accepté avec conditions	10 000.00 \$
Principale_154	Fenêtres	Faible	Accepté avec conditions	5 000.00 \$
Rousseau_31	Toiture	Supérieure	Accepté	10 000.00 \$
Terre-Rouge_2	Fenêtres et porte	Supérieure	Accepté	10 000.00 \$
Total				67 057.73 \$

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE DE MARC-OLIVIER LAPRISE COMME RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE madame Julie Michaud a remis sa démission en tant que responsable de la bibliothèque en date du 15 septembre dernier;

ATTENDU QUE le poste a été offert à Monsieur Marc-Olivier Laprise, qui est déjà en poste pour le remplacement du congé de maternité de madame Michaud et que monsieur Laprise a accepté le travail de responsable de la bibliothèque à temps plein.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme responsable de la bibliothèque, Monsieur Marc-Olivier Laprise.

Le poste est à temps plein à 35 heures/semaine. Le taux horaire est de 24 \$, rétroactif au 15 septembre 2021, avec les mêmes conditions que celles de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE DE 2 COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Municipalité manque de bénévoles au sein de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher 2 commis de bibliothèque, soit Mélina Côté et Émilie Roy, à compter du 5 octobre 2021.

Le taux horaire est de 15 \$, à 10 heures/semaine, avec les mêmes conditions que celles de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA-FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire s'est engagée à réaliser la mise à jour de sa politique familiale et de renouveler son accréditation de municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE le comité de pilotage représentant les familles et les aînés a participé à chaque étape de la réalisation de la mise à jour;

ATTENDU QUE les familles et les aînés ont été consultés dans le cadre de la mise à jour;

ATTENDU QUE les résultats issus de la consultation ont servi à l'élaboration du plan d'action;

ATTENDU QUE les partenaires ont été consultés afin de valider leur participation à la réalisation de la mise en œuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE le plan d'action vise à répondre aux besoins des familles et des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'adopter la politique MADA-Famille, ainsi que son plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2020 pour les 9 ^e mois	Le solde du budget 2021 pour les 9 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	7 990 502 \$	8 379 578 \$	389 076 \$
Païement tenant lieu de taxes	110 550 \$	5 461 \$	(105 089 \$)
Transferts	294 140 \$	783 157 \$	489 017 \$
Services rendus	541 664 \$	442 069 \$	(99 595 \$)
Autres revenus	265 490 \$	627 918 \$	362 428 \$
Total des revenus	9 202 346 \$	10 238 183 \$	1 035 837 \$
Dépenses			
Administration générale	972 073 \$	941 221 \$	(30 852 \$)
Sécurité publique	891 101 \$	968 724 \$	77 623 \$
Transport	1 625 191 \$	1 496 371 \$	(128 820 \$)
Hygiène du milieu	1 118 616 \$	1 146 235 \$	27 619 \$
Santé et bien-être	866 \$	11 930 \$	11 064 \$
Aménagement et urbanisme	396 711 \$	453 978 \$	57 266 \$
Loisirs et culture	872 629 \$	884 253 \$	11 624 \$
Frais de financement	184 414 \$	144 447 \$	(39 967 \$)
Remb. de la dette à long terme	1 137 700 \$	337 763 \$	(799 937 \$)
Affectations et investissements	(317 319 \$)	913 084 \$	1 230 402 \$
Total des dépenses	6 881 982 \$	7 298 006 \$	416 024 \$
Surplus/déficit de l'exercice	2 320 364 \$	2 940 177 \$	619 813 \$

Dans le 2^e, nous avons le budget 2021 et le solde courant.

	Budget 2021	Solde courant du budget 2021
Revenus		
Taxes	8 226 523 \$	8 379 578 \$
Païement tenant lieu de taxes	103 661 \$	5 461 \$
Transferts	714 266 \$	783 157 \$
Services rendus	596 846 \$	442 069 \$
Autres revenus	835 000 \$	627 918 \$
Total des revenus	10 476 296 \$	10 238 183 \$
Dépenses		
Administration générale	1 420 882 \$	941 221 \$
Sécurité publique	1 734 417 \$	968 724 \$
Transport	2 645 900 \$	1 496 371 \$
Hygiène du milieu	2 618 801 \$	1 146 235 \$
Santé et bien-être	14 000 \$	11 930 \$
Aménagement & urbanisme	632 590 \$	453 978 \$
Loisirs & culture	1 531 005 \$	884 253 \$
Frais de financement	232 399 \$	144 447 \$
Remboursement de la dette à long terme	750 663 \$	337 763 \$
Amortissements et cession	(2 500 \$)	(2 500 \$)
Affectations, transferts et immobilisations	(1 101 861 \$)	915 584 \$
Total des dépenses	10 476 296 \$	7 298 006 \$

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 923 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 923 000 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
690-2012	920 900 \$
690-2012	1 002 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 690-2012, la Municipalité de Saint-Apollinaire

souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme

ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	114 000 \$	
2023.	115 900 \$	
2024.	117 900 \$	
2025.	119 800 \$	
2026.	121 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	1 333 700 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 690-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 690-2012

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 octobre 2021, au montant de 1 923 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
114 000 \$	1,75000 %	2022
115 900 \$	1,75000 %	2023
117 900 \$	1,75000 %	2024
119 800 \$	1,75000 %	2025
1 455 400 \$	1,75000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,75000 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
114 000 \$	0,65000 %	2022
115 900 \$	0,90000 %	2023
117 900 \$	1,15000 %	2024
119 800 \$	1,45000 %	2025
1 455 400 \$	1,60000 %	2026
Prix : 98,74600		Coût réel : 1,83846 %
3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIÈRE		
114 000 \$	1,84000 %	2022
115 900 \$	1,84000 %	2023
117 900 \$	1,84000 %	2024
119 800 \$	1,84000 %	2025
1 455 400 \$	1,84000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,84000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2021 au montant de 1 923 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 690-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET PLACE FRANCOEUR POUR 1 AN

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur prendra fin le 31 décembre 2021;

ATTENDU QU'il est inscrit au contrat que celui-ci peut être *renouvelable annuellement au gré de la Municipalité et de l'entrepreneur*;

ATTENDU QUE les 2 parties sont d'accord pour prolonger le contrat d'entretien ménager d'un an, aux mêmes conditions, soit 3 495 \$ par mois et prix à l'heure de 30 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler pour un an le contrat d'entretien ménager pour l'hôtel de ville et place Francoeur, jusqu'au 31 décembre 2022, aux mêmes conditions.

Adopté à l'unanimité

MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du 4 octobre est le dernier du mandat actuel;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du dernier conseil municipal pour trois membres du conseil actuel, soit le maire Bernard Ouellet, la conseillère municipale au poste no 4, madame Julie Rousseau et le conseiller municipal au poste no 5, monsieur André Sévigny;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Ouellet quitte la vie politique municipale après 16 ans, soit

8 ans passés comme conseiller municipal et 8 autres années passées comme maire de Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Rousseau quitte la vie politique municipale après 13 ans passés comme conseillère municipale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Sévigny quitte la vie politique municipale après 16 ans passés comme conseiller municipal;

CONSIDÉRANT le travail remarquable effectué par ces élus tout au long de leurs mandats;

CONSIDÉRANT le temps dévolu par ces élus à développer la municipalité;

CONSIDÉRANT leur souci de toujours bien représenter les citoyen(ne)s de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adresser une motion de félicitations au maire Bernard Ouellet, à la conseillère municipale Julie Rousseau et au conseiller municipal André Sévigny et à les remercier pour leurs années à représenter de façon remarquable les citoyen(ne)s de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURES DU NOUVEAU MAIRE

ATTENDU QUE des élections municipales devaient avoir lieu le 7 novembre 2021, mais qu'aucune opposition n'a eu lieu;

ATTENDU QUE le maire élu par acclamation est monsieur Jonathan Moreau;

ATTENDU QUE les membres du conseil seront assermentés le 12 octobre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le maire, Jonathan Moreau, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, à compter du 12 octobre prochain :

- Tout chèque, pièce bancaire, transfert bancaire de tous les comptes bancaires de la Municipalité;
- Tout contrat de vente, de cession, de servitude, d'acquisition, et ce, pour bonne et valable considération ou à titre purement gratuit, le tout selon les termes et considérations que ledit conseil municipal jugera opportuns.

Adopté à l'unanimité

AJOUT D'UN MOYEN DANS LA POLITIQUE MADA-FAMILLE

ATTENDU QUE nous connaissons le poids important de la politique Mada et de son plan d'action pour avoir accès à certaines subventions;

ATTENDU QUE cette politique est effective pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE des sondages ont été envoyés et que sur les personnes répondantes, plus de 7 personnes sur 10 souhaitent avoir une piscine;

ATTENDU QUE les activités aquatiques sont des activités qui rejoignent tous les groupes d'âge;

ATTENDU QUE des cours de natation peuvent permettre de sauver des vies en évitant les noyades;

ATTENDU QUE la MRC ne cesse de grossir et qu'il est temps de se pencher pour des services et des infrastructures intermunicipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau

d'ajouter dans le plan d'action, sous l'objectif : Bonifier les équipements sportifs l'action suivante : Création d'un comité intermunicipal afin d'analyser les possibilités de bonifier les activités de loisirs aquatiques sous toutes ses formes dans la MRC (ex : piscine intérieure, piscine extérieure, etc.)

3 pour et 3 contre = Le maire rejette cette proposition.

PROCHAINE SÉANCE : 15 NOVEMBRE



NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :

Jonathan Moreau, Maire

Daniel Laflamme, conseiller no 1

Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2

Jason Bergeron, conseiller no 3

Prescylia Bégin, conseillère no 4

Denis Desaulniers, conseiller no 5

Alexandre D'Amour, conseiller no 6

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Télec. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Josée Martineau, secrétaire administrative
227	Jonathan Moreau, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères

Tél. : 418 881-3996, poste 222

Directrice de la Régie : Mélanie Boily



Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h à 12 h
Mardi : 13 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 9 h à 11 h
et 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 15 h 30 à 20 h 30
Samedi : 9 h à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉE



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller



YOUP Média PRÉSENTE

6^e
édition

Le Marché de Noël de St-Apollinaire 4 et 5 décembre

2021

Samedi 9h30 à 17h00

Dimanche 10h00 à 16h00

En collaboration avec : LE CERCLE DES FERMIERES
DE ST-APOLLINAIRE



ANIMATION / TIRAGES / SURPRISES / DÉGUSTATIONS

PLUS DE **50** ARTISANS ET COMMERCANTS
avec des *centaines d'idées cadeaux!*

Entrée libre

CENTRE MULTIFONCTIONNEL

20 RUE TERRY FOX, ST-APOLLINAIRE, G0S 2E0

Réservation des espaces pour exposants

Denis Desaulniers Tél. : 418-576-8996

ddesaulniers@gmail.com

Espace MUR **115\$ +tx**

Espace ALLÉE **95\$ +tx**

Suivez-nous sur Facebook : **YOUP Média**